

ESCRIME



**SPORTS RÉUNIS
COLMAR**

vous invite aux

**CHAMPIONNATS D'ALSACE 2024
EPREUVES HORIZON 2036**

CATÉGORIE M15 Hommes et Dames

Samedi 9 novembre 2024

FLEURET-SABRE

Individuel et équipe

Dimanche 10 novembre 2024

EPEE

Individuel et équipe

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

LIEU DE LA COMPÉTITION

SALLE D'ARMES JEAN PIERRE MULLER

25 Chemin d'INGERSHEIMERWEG

68000 COLMAR

Coordonnées GPS

:48° 6' 37,49" N

7° 20' 0,73" E

CATÉGORIES

La participation aux championnats d'Alsace M15, individuel et par équipes, aux 3armes, hommes et dames, est open pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Conditions de participation : être licencié en Alsace pour la saison 2024-2025.

FORMULE DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Un tour de poules de classement puis tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

FORMULE DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

La formule sera en fonction du nombre d'équipes présentes :

- 2 équipes : match sec
- 3 équipes : poule de 3, classement final = résultat de la poule
- 4 équipes et plus : tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

Le classement d'entrée des tireurs sera leur résultat à l'épreuve individuelle.

Les épreuves par équipes commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

HORAIRES

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024

		Appel	Scratch	Début
Fleuret	Hommes	13h30	13h45	14h00
	Dames	13h30	13h45	14h00
Sabre	Hommes	13h30	13h45	14h00
	Dames	13h30	13h45	14h00

Les épreuves par équipes commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024

		Appel	Scratch	Début
Épée	Hommes	10h00	10h45	11h00
	Dames	10h00	10h45	11h00

Les épreuves par équipes commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

EQUIPEMENT

La tenue et le matériel des tireurs devront être conformes aux normes FFE.

REMISE DES RÉCOMPENSES

Les podiums seront organisés à l'issue de chaque épreuve.

Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.

DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire Technique sera composé au début de l'épreuve et tranchera sans appel les cas litigieux.

ARBITRAGE

Chaque club s'engage à fournir, par arme :

INDIVIDUELS	Tireurs engagés	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
	Arbitres	1	2	3	4	5	
EQUIPES	Equipes engagées	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
	Arbitres	1	2	3	4	5	

Les arbitres seront indemnisés selon le tarif fédéral en vigueur.

Pour les arbitres en formation, les évaluations se feront sur demande à la CRA.

En cas d'absence de l'arbitre le jour de l'épreuve, aucun des tireurs engagés par le club ne pourra participer à la compétition.

Par ailleurs, un club ayant engagé un ou plusieurs arbitre(s) doit maintenir la participation de son ou de ses arbitre(s) même dans le cas où moins de tireurs se présentent à la compétition.

ENGAGEMENTS

Les engagements en ligne doivent être effectués par les clubs sur l'extranet fédéral **avant le mercredi 30 octobre 2024 à 23h59**. (L'accès aux engagements sur l'extranet restera possible jusqu'au lundi 4 novembre 2024 à 23h59 pour faciliter d'éventuelles inscriptions tardives.)

Les droits d'engagement sont fixés à **10 €** par tireur engagé et **30 €** par équipe engagée.

Ces droits d'engagement devront être payés via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-interdepartemental-d-escrime-d-alsace/evenements/championnats-d-alsace-m15-epreuves-horizon-2036>

Date limite pour le paiement CB sur HelloAsso : **4 novembre 2024 à 23h59**.

Les tireurs présents ne pourront pas participer à la compétition si les droits d'engagement n'ont pas été réglés.

Au-delà de la fermeture de l'extranet, il sera possible d'engager un tireur ou une équipe en s'acquittant de droits d'engagement multipliés par 5 au plus tard le jeudi 7 novembre à 23h59.

Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte au-delà.

Le représentant du club concerné devra informer l'ATR (atr@crege.fr) et le club organisateur (colmar-escrime@wanadoo.fr).

Les droits d'engagement hors délai devront être réglés avant le jeudi 7 novembre à 23h59, via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-interdepartemental-d-escrime-d-alsace/evenements/hors-delai-championnats-d-alsace-m15-epreuves-horizon-2036>

Aucune inscription hors délai ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué.

RESTAURATION

Une buvette sera ouverte durant la compétition.

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR

Muller Franz

03 89 23 17 86

colmar-escrime@wanadoo.fr